



Je suis aveugle,
Je suis fortement malvoyant

➔ JE ME REFERE A LA CATEGORIE DE LA **Personne déficiente visuelle**



Les informations que je trouve dans l'IPP de la **Personne déficiente visuelle** concernent :

l'autorisation d'accès pour le chien d'assistance, les contrastes de couleur et de luminosité, les informations tactiles, sonores et visuelles, la sécurisation des lieux, les obstacles, la qualité de l'éclairage.

➔ CES INFORMATIONS SONT CAPITALES POUR MOI



L'analyse d'un bâtiment permet de déterminer **son niveau d'accessibilité**.
Celui-ci est évalué selon une **progression logique en 9 étapes**.

	L'Indice est...
Mon chien d'assistance n'est pas autorisé	0
Mon chien d'assistance est autorisé	1
Malvoyant, je peux repérer le bâtiment dans son environnement	2
Malvoyant, les obstacles et dangers me sont signalés	3
Aveugle, les obstacles et dangers me sont signalés	4
Je peux circuler et obtenir des informations	5
La signalétique me permet de me déplacer seul	6
Malvoyant, je trouve des informations agrandies	7
Aveugle, je trouve des facilités tactiles ou sonores pour utiliser les services	8
Je dispose d'aménagements particuliers	9

JE DECODE L'INDICE DE LA PERSONNE DEFICIENTE VISUELLE

Lorsque je lis le chiffre inscrit en-dessous du pictogramme de ma catégorie, je dois me poser les questions suivantes :

A. EST-CE QUE JE PEUX ENTRER ?

Mon chien d'assistance sera-t-il accepté ?



Si je suis malvoyant, puis-je repérer le bâtiment dans son environnement ?

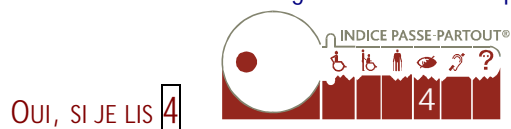


B. SI JE PEUX ENTRER, SUIS-JE PREVENU DES DANGERS ?

Les obstacles et les dangers ont-ils été supprimés ou signalés pour la personne malvoyante ?



Les obstacles et les dangers ont-ils été supprimés ou signalés pour la personne aveugle ?



C. SI JE PEUX ENTRER ET ÊTRE PRÉVENU DES DANGERS, PUIS-JE CIRCULER DANS LE BÂTIMENT ?

Puis-je me faire une idée de l'organisation des lieux par des logos, des plans ou des éléments que je peux toucher ou

- Puis-je me rendre facilement à un guichet d'accueil pour obtenir des informations ?



- Que je sois aveugle ou malvoyant, la signalétique me permet-elle de me déplacer seul ?



D. SI JE PEUX ENTRER, ÊTRE PRÉVENU DES DANGERS ET SI JE PEUX CIRCULER DANS LE BÂTIMENT, PUIS-JE EN UTILISER LES ÉQUIPEMENTS ?

- Si je suis malvoyant, vais-je trouver des dispositifs d'agrandissement des informations ?



- Si je suis aveugle, vais-je trouver des dispositifs tactiles ou sonores me permettant d'utiliser les services ?



Note: l'indice 9 est accordé lorsqu'un bâtiment ayant 8 présente une innovation, une réalisation particulière pour une meilleure accessibilité du lieu.